

Commune Groslée-Saint-Benoit/ Service de garderie

☎04.74.39.70.94

✉mairie-gsb01@orange.fr

Règlement garderie de Groslée

Rentrée scolaire 2023/2024

1 : MODALITÉS INSCRIPTION AU SERVICE-HORAIRES

La garderie est un service proposé aux familles géré par la mairie. Les enfants sont acceptés en garderie dès lors qu'ils sont propres et ne portent plus de couche. L'accès à ce service se fait sur inscription préalable obligatoire. Pour chaque enfant, une fiche de renseignements, une attestation d'assurance scolaire ainsi que les règlements signés sont à retourner en mairie avant le 21 juillet 2023.

2 : LA RÉSERVATION EN LIGNE

La réservation en ligne permet une gestion autonome du service, limitant les sollicitations des familles auprès de la mairie. Les réservations se font sur inscription en ligne, 7/7 jours et 24h/24, jusqu'à la veille jusqu'à 23h59 pour la ou les semaines suivantes (aucune inscription ne sera prise en compte hors délai). Se rendre sur le portail « monespacefamille.fr » et créer son compte personnel. Bien veiller à valider **votre panier** une fois votre sélection effectuée pour une bonne prise en compte de votre réservation. Un lien sera transmis par mail aux nouveaux utilisateurs dès la saisie de votre inscription.

3 : FACTURATION

Tarif au 01 Septembre 2023 :

Matin à partir de 7h30 jusqu'à 8h20	: 1.00€
Après-midi à partir de 16h30 jusqu'à 18h00	: 2.00€
Journée (matin+ après-midi) à partir de 7h30 jusqu'à 8h20 et de 16h30 jusqu'à 18h00	: 2.50€

Un mail vous informe de la publication de votre facture chaque début de mois. Toute réservation est facturée sauf annulation dans le délai imparti.

Le paiement doit impérativement être effectué sur votre espace 15 jours à l'échéance, par carte bancaire, en priorité sur le portail « monespacefamille ». Règlement à l'ordre du Trésor Public possible par chèque.

Tout retard de paiement entraîne la génération de votre facture en cycle impayé et la suspension de vos réservations. L'accès « monespacefamille » vous sera possible dès que le règlement sera encaissé par le service de gestion comptable d'Oyonnax.

4 : ANNULATION RÉSERVATION: EN CAS D'ABSENCE POUR FORCE MAJEURE OU MALADIE

Les parents signalent l'absence à la mairie par mail ou appel aux heures d'ouverture.
Les parents doivent ensuite annuler la réservation sur « monespacefamille » pour les jours suivants.

5 : RESPONSABILITE -ASSURANCE

Les enfants inscrits à la garderie sont placés sous la responsabilité de la Commune entre 07h30 et 8h20 et 16h30 et 18h00. La prise en charge des enfants à la garderie se fait exclusivement dans la continuité du temps scolaire.

a/ En cas de retard, il est impératif de prévenir l'ATSEM au plus tôt au 04.74.39.73.52 et de lui préciser l'identité de la personne qui viendra alors chercher l'enfant, référencée lors de l'inscription.

b/ Les parents peuvent autoriser une ou plusieurs personnes à récupérer leur(s) enfant(s) en garderie sous réserve de les avoir mentionnés au préalable sur la fiche de renseignements retournée pour le 21 juillet 2023 au plus tard.

c/ Les parents ne sont pas autorisés à pénétrer dans l'enceinte de l'école lors de l'arrivée de l'enfant (le matin et le soir). Le parent doit sonner et se placer devant le visiophone afin que l'ATSEM puisse l'identifier et déclencher en toute sécurité la gâche du portail. L'enfant seul avance et sera accueilli par l'ATSEM.

d/ Les parents autorisant l'enfant (à partir du CP) à quitter seul la garderie doivent fournir une autorisation écrite précisant les jours et heures de départ.

e/ Les enfants fréquentant la garderie l'après-midi ont la possibilité de prendre un goûter fourni par les parents.

En cas d'accident ou de maladie le personnel d'encadrement alerte : Les services de secours 18 ou 15, la famille, la mairie.


6 : RESPONSABILITÉ-ASSURANCE

Les enfants sont pris en charge par le personnel communal de la garderie à partir de 7h30 jusqu'à 8h20 et de 16h30 jusqu'à 18h00. Les enfants placés sous la responsabilité du personnel d'encadrement doivent par une attitude positive contribuer au bon fonctionnement de la garderie. Les enfants ne doivent pas apporter de friandises ou de jeux personnels.



Je dois

Écouter les consignes qui me sont données.
Jouer calmement dans la salle de garderie.
Respecter mes camarades, les adultes et les lieux mis à ma disposition.
Faire preuve de politesse et de propreté.
Me laver les mains avant de goûter.



Je ne dois pas

Abimer le matériel (chaises, jeux, jouets...)
Jouer dans les toilettes
Sortir de l'école
Me battre avec mes camarades ou les insulter
Apporter d'objet dangereux

Si je ne respecte pas ces règles de vie, mes parents recevront :

Une fiche d'information où sera notifié le mauvais comportement, classée en mairie.

Cette fiche est à retourner renseignée par les parents.

En cas de persistance, je serai convoqué(e) avec mes parents en mairie et risque d'être exclu(e) de la garderie.

Date et signatures des parents :

Signature de ou des enfants :

NB : Suite à votre inscription, ce présent règlement vous sera transmis également par mail.